



## **Décision n° CODEP-DCN-2024-018035 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 avril 2024 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable le réacteur n° 3 de la centrale nucléaire de Blayais (INB n° 110)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre III du titre IX de son livre V et ses articles L. 593-1 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 5 février 1980 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire du Blayais, dans le département de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D455623064040 du 10 juillet 2023 ;

Considérant ce qui suit :

1. Par courrier du 10 juillet 2023 susvisé, EDF a déposé, en application de l'article R.593-56, une demande d'autorisation de modification notable portant sur le remplacement de composants du circuit primaire du réacteur n° 3 de la centrale nucléaire de Blayais.
2. Cette modification constitue une modification notable de ses installations relevant du régime d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire régi par l'article R. 593-55 du code de l'environnement.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier de manière notable l'installation nucléaire de base n° 110 dans les conditions prévues par sa demande du 10 juillet 2023 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 11 avril 2024.

*Pour le Président de l'ASN et par délégation,*

La directrice adjointe  
de la direction des centrales nucléaires

**Signé par : Aline FRAYSSE**